

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/197305
N/réf. : AVL/ah/BXL-2.1008/s458
Annexe : 1 dossier comprenant 11 plans

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Place Van Gehuchten, 4. Hôpital Brugmann. Démolition du pavillon Y (garage et atelier) et reconstruction d'un nouveau bâtiment pour la polyclinique.

En réponse à votre courrier du 13 mai 2008 sous référence, réceptionné le 19 mai dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 10 juin 2009 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les **remarques** suivantes.

La demande de permis d'urbanisme modificatif porte sur les changements apportés au projet de construction d'une nouvelle polyclinique depuis l'attribution, en date du 19/02/08, du permis d'urbanisme y relatif. Les plans avaient fait l'objet de deux avis favorables sous réserves de la C.R.M.S. émis en date du 21/12/05 et du 22/08/07. Par rapport à la première mouture du projet, l'isolation thermique du bâtiment a été renforcée et son expression architecturale a été revue en fonction (réduction des surfaces vitrées).

De manière générale, la Commission réitère son **approbation quant au remplacement des bâtiments utilitaires concernés par la demande, dont la démolition ne paraît pas dommageable à l'échelle du site. Quant au nouveau bâtiment, il n'appelle pas de remarques sur le plan architectural, ni du point de vue de son implantation.**

Par contre, la Commission, qui avait déjà insisté sur ce point dans ses avis précédents, demande d'améliorer le nouvel accès à la polyclinique depuis l'avenue Rommelaere, en remplacement de l'accès des fournisseurs actuel. Bien que le projet offre l'opportunité de créer un nouvel accès lisible, au même titre que les entrées des avenues Crocq et Stienon, le dispositif d'accès ne semble pas avoir fait l'objet d'une réflexion autre que fonctionnelle, ce qui ne contribue pas à la lisibilité d'un bâtiment de cette importance, ni à la mise en valeur du site. Implanté en retrait par rapport à l'alignement, l'accès à la Polyclinique se composerait d'un escalier ainsi que d'une rampe piétonne aménagée en chicane, l'ensemble étant flanqué de deux entrées carrossables équipées de barrières de sécurité. Extrêmement pauvre sur le plan architectural, cet aménagement est également très peu valorisant sur le plan urbanistique. Ceci est d'autant plus regrettable que l'accès se situe dans l'axe de l'avenue Kufferath, qui mène directement vers

l'avenue Houba de Strooper. Cette situation particulière devrait être exploitée de manière à créer un lien fort entre la Polyclinique, qui remplit une fonction par définition 'publique', et cette partie de la ville.

Dès lors, une amélioration sensible du projet sur ce point s'impose. La C.R.M.S. propose de renforcer l'interface avec l'espace public au moyen d'une entrée plus monumentale et plus lisible. Au minimum, l'entrée devrait être alignée par rapport à l'avenue.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERULST
Président f.f.

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke)